



NOS REVENDICATIONS

Pour **F.O.-DGFIP**, l'aboutissement des revendications que nous portons depuis la création de la DGFIP résoudrait bien des difficultés :

1

Deux vrais mouvements par an, pour donner deux fois plus de possibilités de mutations, résorber plus rapidement la vacance d'emploi afin d'améliorer concrètement les conditions de travail pour tous

2

Donner la possibilité d'être affectés dans le département aux agents promus de C en B afin de favoriser la promotion sociale et de mettre un terme aux discriminations professionnelles dont les femmes sont principalement les victimes.

3

En finir avec les machines à exclure qui sont autant de freins à la carrière, comme les différents concours au sein de la catégorie B ou le jury de sélection pour l'accès au grade d'inspecteur divisionnaire.

4

Des règles de gestion qui bénéficient à tous les agents en les préservant de l'arbitraire

**ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022**

#JeVoteFO



FO DGFIP LA FORCE DU COLLECTIF !

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !

La Loi de transformation de la fonction publique de 2019 a été déclinée avec empressement à la DGFIP **mettant à terre des années de dialogue social au sein des CAP, tant au niveau national que local.**

Depuis 2018, **F.O.-DGFIP** a dénoncé cette **régression sans précédent des droits des agents de la DGFIP**, au sein de toutes les instances Malgré les restrictions des moyens des représentants des personnels, nous continuons à nous battre pour obtenir des espaces d'expression afin d'y **défendre vos intérêts et nos missions et de faire valoir nos revendications.**

A compter du 1^{er} janvier 2023, le constat est sans appel :

- il n'y aura plus de CAP au niveau local ;

- les décisions individuelles défavorables seront les seules à relever d'une CAP qui se tiendra au niveau national uniquement.



Si désormais, les directeurs sont placés sur un piédestal afin de s'assurer qu'aucune tête ne dépasse et disposent d'un large arsenal réglementaire de mesures coercitives, **les CAP Nationales conservent des attributions essentielles pour la défense de vos droits et votre vie quotidienne** (refus de titularisation, licenciement, de temps